

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-6-16

Séance du vendredi 4 novembre
2016

OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DES LOISIRS DE MONTAGNE PARTICIPATION 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'article L1111-4 du Code Général des Collectivités territoriales précisant que la compétence en matière de tourisme demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU le Code du Tourisme, et notamment son article L342-9,
- VU la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-6-3 du 18 mars 2016 relative à la politique départementale en faveur de la Montagne,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 € en faveur d'Alsace Destination Tourisme (ADT) pour l'Observatoire économique des loisirs de montagne. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, au vu des justificatifs transmis par l'ADT,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, code 2907, service 369.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité